



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2025

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février à 20h, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne, dûment convoqué le 21 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Hubert POGU, Fabienne RABILLER, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Christian JABIER qui donne pouvoir à Daniel BONNET, Marie-Françoise VALIN qui donne pouvoir à Nelly BACHELIER, Solène GODARD qui donne pouvoir à Myriam VERDIÉ, Agnès MARTIN-HERBOUILLER qui donne pouvoir à Bruno JAUNET, André LEBRETON qui donne pouvoir à Marie-Reine LANGLOIS.

En présence de Madame Flavie HERPIN, Directrice Générale des Services et Madame Geneviève CHEVALIER, référente financière et comptable.

Madame le MAIRE constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Madame le MAIRE donne lecture aux pouvoirs.

Madame Myriam VERDIE est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 30 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité sans observation.

1. Débat d'orientation budgétaire 2025

Madame le MAIRE présente le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 et ouvre le débat autour de ce document.

PARTIE 1 : Rétrospective du budget principal
Evolution des produits et charges de fonctionnement
Recettes réelles de fonctionnement

Sophie PACÉ demande si la suppression de la taxe d'habitation est toujours compensée. Si oui, comment ?

Geneviève CHEVALIER répond que la taxe d'habitation est toujours compensée par un coefficient correcteur.

Madame le MAIRE ajoute que cette compensation est figée et ne peut donc plus bénéficier de dynamique fiscale. En effet, la commune perd cette dynamique notamment sur les nouveaux habitants, consommateurs de services publics.

Martial RICHARD constate que le chapitre 77 – produits exceptionnels subit une forte baisse entre 2023 et 2024.

Geneviève CHEVALIER explique que les fortes variations entre le chapitre 75 et le chapitre 77 sont dues au passage à la M57 où certaines dépenses affectées au compte 77 sont désormais affectées au compte 75.

Madame le MAIRE ajoute également que le chapitre 013 connaît la même fluctuation mais pour une autre raison. La commune a fait le choix de souscrire différemment au renouvellement de marché du contrat d'assurance statutaire. La commune a notamment choisi l'auto-assurance sur la partie IRCANTEC où l'absentéisme est faible et les agents IRCANTEC représentent un faible pourcentage d'ETP.

Madame le MAIRE indique que l'essentiel des recettes (plus de 80%) perçues par la commune concerne les impôts et taxes ainsi que les dotations de l'Etat.

Sylvain MOULET craint que les dotations de l'Etat diminuent à terme.

Madame le MAIRE admet que les perspectives sont difficiles à anticiper dans ce contexte budgétaire compliqué.

Madame le MAIRE décrypte le focus produits des impôts sur la population.
Le taux des taxes est important à suivre mais il est également essentiel d'analyser la base. Puisque sur des communes où la base est élevée, les taux peuvent paraître bas et inversement. Au sein de l'agglomération, la commune de Vieillevigne est dans une moyenne basse au niveau des bases.

Sur le focus taxe foncière sur les propriétés bâties, Madame le MAIRE rappelle que l'augmentation de taux de 2020 à 2021 est liée à la fusion de deux taux distincts entre le département et les communes.

Madame le MAIRE note également des recettes supplémentaires significatives entre 2023 et 2024 dues à l'augmentation des bases de l'Etat et de nouvelles habitations.

Sylvain MOULET ajoute que les recettes supplémentaires sont certes liées à la part de l'Etat mais également à la part variable décidée par les communes.

Madame le MAIRE décrit les autres recettes d'origine fiscale dont les droits de mutation et la taxe d'aménagement qui connaissent toutes deux un effondrement entre 2023 et 2024 liée à la crise de l'immobilier autant sur les ventes que les constructions neuves.

Sylvain MOULET s'interroge sur la taxe d'aménagement lié au lotissement de l'Hommetière sur 2023, il n'a pas l'impression qu'elle soit comptabilisée.

Madame le MAIRE répond qu'elle est bien comptabilisée puisque c'est le permis de construire qui déclenche la taxe d'aménagement. En revanche, si la taxe est onéreuse, elle est étalée sur plusieurs années.

Madame le MAIRE présente le focus sur la dotation globale de fonctionnement. Elle fait remarquer le gel de la dotation forfaitaire. Toutefois, la commune est éligible à la dotation de solidarité rurale

qui est relativement dynamique (+13% entre 2022 et 2024). Au global, les dotations augmentent de 8% entre 2022 et 2024.

Charges réelles de fonctionnement

Madame le MAIRE explique que le chapitre 011 (charges à caractère général) augmente essentiellement à cause de l'inflation des prix de l'électricité et du gaz. En effet, les graphiques de consommation démontrent une baisse des consommations électriques continues depuis 2021 malgré une hausse de la facture. Quant au gaz, les consommations sont maîtrisées avec un maintien sur certaines années, une baisse sur d'autres.

Sylvain MOULET demande pourquoi la masse salariale continue d'augmenter alors que certaines compétences ont été transférées à d'autres collectivités dont l'agglomération.

Madame le MAIRE explique l'impact inévitable chaque année de l'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité). Puis à cela s'ajoute notamment en 2024, la rémunération des agents recenseurs, les 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents décidé par l'Etat, le versement mobilité (cotisations patronales), le complément indemnitaire annuel revalorisé et la prime de pouvoir d'achat versé à 50% pour limiter l'impact.

Sylvain MOULET s'étonne malgré tout de ces hausses salariales chaque année. Les compétences communales baissent alors que les charges communales ne vont pas dans le même sens.

Madame le MAIRE affirme qu'effectivement des services sont assurés par l'agglomération mais pour autant la commune n'a pas moins de services à gérer. Chaque collectivité a bien des domaines de compétences différents qui se complètent.

Damien MÉCHINEAU ajoute qu'il n'y a pas eu de transfert de compétences ces dernières années. Les effectifs sont constants.

Sylvain MOULET l'admet et déplore que ce constat est malheureusement partagé dans bon nombre de collectivités.

Evelyne RAULET ajoute que les moyens humains se développent également pour apporter d'autres services aux habitants.

Madame le MAIRE confirme qu'il n'y a aucun agent sous-employé à la commune.

Daniel BONNET ajoute aussi la création de France services qui constitue un service supplémentaire composé de deux personnes.

Sylvain MOULET répond que le fonctionnement de ce service est compensé par une aide de l'Etat.

Madame le MAIRE explique que l'aide versée ne couvre pas l'intégralité des frais de fonctionnement de France services et qu'au sein du chapitre 012, ce sont l'intégralité des dépenses en personnel. L'aide versée de l'Etat est affectée dans un autre compte en recettes.

Les recettes d'investissement

Madame le MAIRE fait remarquer dans le tableau des recettes d'investissement que la commune récupère seulement 16% de la TVA contrairement aux entreprises qui récupèrent l'ensemble de la TVA.

Structure de la dette et capacité de remboursement

Encours de la dette

Madame le MAIRE explique si la collectivité consacrait l'intégralité de son épargne brute au remboursement de la dette, il lui faudrait 7.02 années en 2024. Ce nombre d'années a très faiblement varié entre 2023 et 2024. Cela s'explique par une diminution de l'épargne brute en 2024. Si la commune avait eu le même montant d'épargne brute qu'en 2023 alors le nombre d'années serait passé aux alentours de 6 années. Toutefois, la commune reste dans le bon ratio puisque c'est lorsque ce ratio dépasse les neuf années que la situation financière de la commune est à surveiller.

Sylvain MOULET demande si la commune doit souscrire un nouvel emprunt en 2025, notamment pour les constructions en cours.

Madame le MAIRE répond que la commune devra probablement recourir à l'emprunt en 2025 mais tout dépend du rythme de facturation des entreprises de travaux et de la perception de subventions.

Sylvain MOULET en conclut donc que ces ratios vont augmenter en 2026.

Madame le MAIRE reste sur la réserve puisque le potentiel emprunt est conditionné par de nombreux paramètres : avancée des travaux, subventions, montant, durée...

Annuité de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement

Madame le MAIRE explique que ce ratio a pour objectif de mesurer le poids de l'annuité de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement. Le seuil d'alerte est fixé à 19% alors que la commune obtient un ratio autour de 12 ou 13%.

Sylvain MOULET demande par qui est fixé ce seuil.

Flavie HERPIN répond que ce seuil d'alerte est fixé par la Cour des Comptes.

PARTIE 2 : Prospective 2024-2028

Madame le MAIRE présente les principaux indicateurs et tendances concernant le contexte économique international et national.

Sylvain MOULET observe que la commune doit et devra faire des économies.

Madame le MAIRE répond que ces choix d'économies ne sont pas si simples car la commune tient déjà une gestion budgétaire rigoureuse. Chaque année, lors de la préparation budgétaire chaque commission procède à une analyse ligne par ligne sur les dépenses pour en réduire l'impact. Cette pratique s'opère depuis des années, bien avant que la loi nous l'oblige désormais.

Budget primitif 2025 – Section de fonctionnement – Prospective 2024/2028

Madame le MAIRE fait remarquer une certaine prudence sur les recettes. Elle souligne également une lecture prudente pour comparer le compte administratif 2024 avec le budget primitif 2025. Le compte administratif indique les dépenses et recettes réalisées tandis que le budget primitif est une prospective très prudente et mesurée. L'augmentation significative des recettes entre 2025 et 2026 s'explique par les recettes CAF supplémentaires suite à l'ouverture de la crèche.

Evelyne RAULET s'étonne du reste à charge de la future crèche annoncé dans le rapport à 44 000€ par an. La projection financière réalisée par le cabinet BST portait ce reste à charge à 26 000€.

Flavie HERPIN répond que la masse salariale a été revue à la hausse pour une prospective plus prudente. Toutefois, le nombre d'ETP n'a pas été modifié entre l'analyse financière et cette nouvelle projection.

Damien MÉCHINEAU ajoute que le taux de fréquentation a également été revu à la baisse par précaution par rapport à l'étude financière.

Budget primitif 2025 – Section investissement – Prospective 2024/2028

Madame le MAIRE commente ligne par ligne les propositions d'investissement 2025.

Sylvain MOULET s'étonne de ne pas voir de ligne inscrite dans le cadre des aménagements de voirie.

Madame le MAIRE indique que les aménagements de voirie sont intégrés dans les investissements récurrents

Martial RICHARD demande pour quelles raisons la prospective prévoit une baisse des investissements récurrents entre 2025 et 2026.

Geneviève CHEVALIER répond que les prévisions budgétaires annuelles en investissements récurrents sont toujours très prudentes. A la fin de l'année, la commune ne consomme jamais toute l'enveloppe dédiée.

Sophie PACÉ évoque l'inscription de la ligne budgétaire concernant la vidéoprotection de 45K€ en 2025. Elle demande à la commission ayant décidé l'inscription de cette ligne d'en expliquer les raisons.

Martial RICHARD explique que cette ligne prévoit l'ajout de caméras supplémentaires à certains endroits sensibles de la commune. Cette ligne permettra également de raccorder des caméras indépendantes à l'heure actuelle au système global.

Sophie PACÉ rappelle que la commune a déjà dépensé 59K€ en 2023 et 53K€ en 2024, ce qui représente un montant total de 112K€.

Damien MÉCHINEAU ajoute que la commission plaide en faveur de la continuité du déploiement de la vidéoprotection pour déployer de nouvelles caméras aux endroits où la gendarmerie a décelé des problèmes de tranquillité publique. Aussi, si la ligne est aussi conséquente, c'est aussi pour adapter notre système. En effet, après la phase 1 et 2, la capacité de notre système est limitée. Il ne serait pas financièrement avantageux de rajouter qu'une ou deux caméras et cela permettrait également de raccorder des caméras existantes, à ce jour, hors système. Ceci permettra d'améliorer le visionnage et de traiter plus facilement les requêtes de gendarmerie.

Sophie PACÉ constate alors que la commune de Vieillevigne dépenserait plus de 150k€ en 3 ans. Elle s'interroge sur le rapport coût d'investissement et bénéfice.

Aussi, elle rappelle que la commune de Vieillevigne a réalisé le programme initialement préconisé par le rapport de gendarmerie. Tous nos budgets en commission ont été revus à la baisse et chacun a réalisé des économies y compris sur l'organisation d'évènementiel.

Elle a bien compris que c'était pour une question de modernisation du système en place. Mais elle pose les questions suivantes : Est-ce judicieux de continuer à investir cette année ? Est-ce vraiment indispensable ? Cet investissement supplémentaire peut-il être repoussé sur d'autres exercices budgétaires à venir ?

Elle évoque également sa vision politique sur ce sujet. Elle exprime le fait qu'elle refuse de voir des caméras partout dans notre village de Vieillevigne. Il ne s'agit pas de subir de la délinquance mais

elle ne souhaite pas que la commune soit suréquipée et entrer dans une société complètement surveillée. Elle indique qu'elle ne votera pas cette ligne.

Evelyne RAULET demande, si avant de savoir ce que les élus vont voter, est-il possible d'évaluer le côté positif de ces installations ? Comment les élus peuvent-ils être éclairés si le déploiement doit continuer ou s'arrêter ? Chaque commission a travaillé sur ses sujets propres. Des choix d'économies ont été réalisés, peut-être aussi pour permettre d'investir sur cette ligne pour accéder à une tranquillité des vieillevignois par ce biais-là.

Sophie PACÉ indique qu'il est très difficile d'évaluer si la baisse de la délinquance est liée à l'installation de caméras.

Martial RICHARD indique que les statistiques de la gendarmerie démontrent une baisse des dégradations sur la commune depuis un an.

Sylvain MOULET en conclut que depuis la mise en place des caméras de vidéoprotection, la commune subit moins d'incivilités.

Myriam VERDIÉ tempère ces conclusions hâtives. Les caméras peuvent être un élément mais ce n'est pas le seul. Sur la commune, des groupes de jeunes délinquants sont également partis depuis un an.

Sophie PACÉ ajoute également qu'elle n'est pas certaine que les caméras répondent aux points de deal. Si on installe une caméra sur un point, ils iront dealer sur un autre lieu, à l'abri des caméras et ainsi de suite.

Martial RICHARD indique que la gendarmerie a fait part de quelques lieux critiques sur la commune où la pose de caméras pourrait être judicieuse.

Alain BOUCHER ajoute que l'installation de caméras et l'augmentation de la capacité du logiciel actuel doit se poursuivre. Une pause sur ce déploiement serait préjudiciable pour la commune car elle risque de ne jamais aboutir à un système de vidéoprotection complet.

Sophie PACÉ alerte sur les coûts de maintenance qui augmenteront chaque année pour entretenir ces caméras et le système.

Joël PHELIPPON demande si les nouvelles caméras prévues seront compatibles avec le système actuel.

Martial RICHARD répond par l'affirmative.

Madame le MAIRE explique que ce choix de déploiement de la vidéoprotection est une réelle décision qui appartient aux élus. De nombreux enjeux doivent être pris en compte, qu'ils soient politique, économique, financier ou humain.

Aujourd'hui, la commune n'a pas de visibilité sur les coûts de maintenance annuels car le matériel est neuf. L'ensemble des arguments avancés sont entendables et légitimes.

Aujourd'hui, le déploiement de la vidéoprotection sur la commune de Vieillevigne est abouti et répond aux préconisations du rapport du référent de sûreté de la gendarmerie.

Il reste encore des secteurs sensibles non couverts et le rattachement d'anciennes caméras sur le système numérique général.

Il y a deux possibilités, attendre un ou deux ans le temps pour la commune d'évaluer les différentes incidences sur le système actuel ou continuer le développement du système actuel pour aller au bout du processus maintenant.

Une commission en a débattu et a émis un avis favorable au développement de la vidéoprotection. Madame le MAIRE rappelle que ce conseil municipal ne vote pas le budget final mais c'est tout le sens du débat d'orientations budgétaires.

Evelyne RAULET note que certains vieillevignois se plaignent de certains désordres.

Sylvain MOULET demande si la commune possède des statistiques annuelles de la gendarmerie sur la délinquance à Vieillevigne.

Madame le MAIRE répond par l'affirmative et confirme une baisse de la délinquance. Toutefois, elle n'est pas en mesure d'évaluer quelle est la part des caméras de vidéoprotection face à ce constat.

Damien MECHINEAU ajoute qu'il est difficile de savoir si avec 10 ou 50 caméras la gendarmerie améliore son travail d'enquête.

Sophie PACÉ rappelle qu'une ligne budgétaire de 20 000€ est prévue pour la végétalisation de la cour d'école de Paul Emile Victor. Le projet sera phasé sur plusieurs années. Sur ce projet, la commune agit sur le bien-être des enfants, dans une cour d'école qui, à l'heure actuelle, est complètement bitumée. Un vrai travail avec l'équipe enseignante est engagé.

Sur ce projet, il a été choisi de le phaser pour éviter un impact budgétaire trop important et continuer à proposer d'autres projets d'investissement alors qu'il est question du bien-être des enfants. Par conséquent, elle regrette qu'une ligne de 45 000€ (2 fois plus) soit inscrite pour la vidéoprotection qui a pour objectif de sécuriser des bâtiments.

Sylvain MOULET répond que la vidéoprotection participe également à la protection des enfants.

Sophie PACÉ répond que le but premier de la vidéoprotection est de sécuriser les bâtiments de toutes dégradations et de faciliter le travail d'enquête de la gendarmerie. Ce n'est pas pour améliorer le bien-être des enfants, leur apporter une qualité de vie quotidienne dans leur environnement scolaire, améliorer leur santé physique et mentale !

Damien MÉCHINEAU ajoute également que la vidéoprotection intervient une fois que la dégradation est constatée.

Sophie PACÉ répète que les élus ont un réel choix politique à faire tenant compte de l'ensemble de ces éléments.

Sylvain MOULET demande si la commune peut également avoir du pouvoir sur l'école privée.

Sophie PACÉ répond par la négative. La commune peut accompagner seulement les établissements publics.

Sylvain MOULET demande quels sont les aménagements de voirie qui sont fléchés en 2025.

Martial RICHARD répond que des ralentisseurs sont prévus rue de trianon ainsi qu'un passage piéton sécurisé. Un renforcement de la liaison piétonne à l'Hommetière jusqu'à la route du Barbin est prévu. Ce projet d'aménagement sera éligible aux amendes de police.

Madame le MAIRE rappelle que cette séance ne concerne pas le vote du budget. Il s'agit de débattre sur les orientations budgétaires et porter des décisions sur des volontés politiques avec des choix à faire.

Madame le MAIRE revient au débat sur la vidéoprotection. Elle partage le souhait de faire une pause sur l'année 2025 et évaluer les impacts à tous les niveaux, tout en ayant conscience des points noirs sur la commune.

Sur l'amélioration de la capacité du système informatique, elle reconnaît que tout n'est pas confortable. La collecte des informations n'est pas satisfaisante mais cela reste ponctuel et relativement exceptionnel.

Toutefois, une commission s'est exprimée différemment.

Les élus peuvent statuer sur 3 options :

- Laisser la ligne budgétaire telle que prévue à 45k€. Elle sera votée et appliquée dans l'année.
- Réduire la ligne budgétaire prévue et décider des travaux à exclure
- Supprimer la ligne budgétaire

Sylvain MOULET demande ce que représente les 45 000€.

Martial RICHARD indique qu'il s'agit d'installer 5 caméras supplémentaires sur des lieux sensibles de Vieillevigne.

Damien MÉCHINEAU ajoute qu'il s'agit également d'adapter des caméras ancienne génération, améliorer la capacité du système informatique pour intégrer ces caméras et les 5 caméras supplémentaires.

Vanessa BROCHARD souhaiterait proposer une pause d'un an, attendre le retour sur le coût réel de maintenance et voir si la commune est en capacité d'investir davantage. Cette année, il a été demandé de faire des économies sur chaque ligne !

Evelyne RAULET rappelle que les élus sont là pour représenter les Vieillevignois. La commission a-t-elle tenté un sondage auprès des habitants ?

Damien MÉCHINEAU estime que les élus sont justement représentatifs des habitants. Le travail d'un sondage est très spécifique, il faut choisir un échantillon représentatif et avoir suffisamment de retours. A l'échelle de la commune, ce n'est pas possible.

Sylvain MOULET estime qu'une pause serait une erreur et qu'une ligne budgétaire en investissement serait nécessaire à inscrire chaque année.

Sophie PACÉ interroge M. MOULET. Elle lui demande s'il aimeraient avoir des caméras sur toutes les têtes. Il faut peser les choses. Est-ce qu'on a vraiment besoin, à Vieillevigne, d'autant de caméras alors que l'on recense quelques dégradations ?

Sylvain MOULET répond que dans un monde parfait, il n'y aurait pas de gendarme.

Sophie PACÉ regrette ces dérives sécuritaires démesurées. Les caméras sont loin de tout résoudre. La prévention, l'éducation sont également des leviers non négligeables pour baisser la délinquance de manière générale.

Madame le MAIRE rappelle que la commune a investi plus de 150 000€ ces deux dernières années et aujourd'hui, la commune est couverte par l'essentiel des besoins. Il en reste à faire, c'est certain. Pour respecter les principes budgétaires, il lui semblait essentiel d'afficher cette ligne car une commission avait émis un avis favorable.

Elle comprend que la réduire ne serait pas non plus une solution puisque l'on augmenterait la capacité d'un système sans caméra supplémentaire.

Il reste donc deux options :

- Supprimer la ligne mais au vu des échanges, cette décision ne serait pas aboutie.
- Laisser la ligne et elle se déclenchera que si on arrive à faire une étude préalable sur les coûts de maintenance. La décision de la mettre en œuvre ou non se prendra au cours de l'année.

En tous cas, le débat est riche et c'est toute la force d'un conseil municipal.

Sophie PACÉ ajoute qu'au-delà des incidences financières et techniques, le fait d'étendre encore la vidéoprotection relève aussi d'un débat de fond.

Damien MÉCHINEAU souhaite que l'ensemble des élus s'engage à débattre une nouvelle fois sur le sujet lorsqu'une étude plus approfondie sera établie, tout en conservant l'inscription de cette ligne budgétaire. Ainsi, les dépenses ne seront pas engagées sans en avoir redébattu.

Madame le MAIRE rappelle également que la commune n'a jamais pu prétendre au fonds de subvention FIPDR, deux années consécutives par manque de crédits. Elle respecte le débat de fonds mais aucun devis ne sera engagé sans avoir obtenu cette étude complémentaire.

Fabienne RABILLER propose que les lignes soient différencierées pour choisir et réduire la voilure d'investissement.

Vanessa BROCHARD indique que les frais pour une caméra sont aussi chers que le déploiement.

Sylvain MOULET demande des explications quant à la ligne inscrite pour le pôle culturel.

Madame le MAIRE rappelle qu'à l'origine une ligne budgétaire de 50 000€ était prévue dont 25 000€ dédiés aux aménagements intérieurs et 25 000€ aux travaux.

Maintenant, il a été acté que la bibliothèque déménage à la maison des associations. Le bâtiment étant récent et ne nécessite pas de travaux majeurs, l'enveloppe a été réajustée et revue à la baisse. Il faut rester pragmatique en faisant des économies.

Sylvain MOULET demande quel est le devenir du futur ancien local de la bibliothèque.

Alain BOUCHER répond qu'à ce jour aucune perspective n'a été décidée. Cela fait l'objet d'une réflexion dans les prochains mois, au même titre que les locaux dédiés à la halte-garderie.

Evelyne RAULET demande si le déménagement de la bibliothèque va entraîner des moyens humains supplémentaires ou rester à effectif constant.

Madame le MAIRE répond qu'aucun recrutement n'est envisagé sur la bibliothèque.

Recette d'investissement

Damien MÉCHINEAU remarque que le FCTVA ne sera pas très élevé en 2027, malgré les investissements en 2025.

Geneviève CHEVALIER répond que le FCTVA portera seulement sur la construction de la crèche. L'extension de la maison de santé, productive de revenus n'est pas éligible.

Projet budget primitif 2025 du budget annexe – Lotissement communal

Sylvain MOULET demande si la commune envisage de faire appel à un aménageur privé.

Madame le MAIRE répond que l'organisation et la gestion du lotissement seront communales.

Sylvain MOULET demande si les terrains seront vendus par un aménageur.

Madame le MAIRE précise que cela fera l'objet de la programmation.

Question adoptée à l'unanimité (27 votants)

2. Autorisation de signature – Documents bancaires pour percevoir un legs

Madame le MAIRE informe que la commune a été désignée pour percevoir un legs à hauteur de 10% des avoirs bancaires. La somme devra être répartie entre la commune pour des œuvres sociales et le « club du troisième âge ». L'objet de cette délibération est d'autoriser le Maire à signer les documents bancaires nécessaires pour la perception des fonds.

A l'heure actuelle, la commune ne connaît pas le montant du legs, seulement une fourchette. Une autre inconnue demeure sur les éventuels frais de succession et le délai de gestion.

Evelyne RAULET fait remarquer que l'association des Toujours jeunes n'est pas considérée comme un club du troisième âge, tel que cité dans le testament.

Madame le MAIRE répond que les points juridiques seront vérifiés par la Préfecture et la Trésorerie. Aussi, elle ajoute que le légataire l'a écrit comme tel dans le testament en citant le club du troisième âge.

Question adoptée à l'unanimité (27 votants)

3. Modification n°2 PLU – Décision de l'Autorité Environnementale

Madame le MAIRE rappelle que la modification du PLU impliquait de solliciter la mission environnementale afin qu'elle se prononce sur la nécessité de soumettre la modification à une évaluation environnementale. La MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) s'est prononcée pour une absence à cette évaluation.

Aussi, Madame le MAIRE fait part d'un souhait d'évolution du projet de délibération. En effet, l'absence d'évaluation environnementale permet d'enclencher rapidement l'enquête publique. Cela implique de modifier le projet de délibération comme suit :

- Dans le texte introductif : « *Cette décision permet également de continuer la procédure de modification et plus particulièrement l'organisation d'une enquête publique courant avril après consultation des personnes publiques associées en mars.* »
- Dans le délibéré : « *AUTORISER Madame le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à la procédure d'enquête publique.* »

Question adoptée à l'unanimité (27 votants)

4. Autorisation de signature – Convention d'Objectifs et de Financement 2025-2029 CAF 44

Adrien REMAUD présente la nouvelle convention d'objectifs et de financement de la CAF pour la période 2025-2029.

Sophie PACÉ demande si la commune a également signé une convention avec la MSA.

Madame le MAIRE répond par l'affirmative, dans une moindre mesure.

Damien MÉCHINEAU explique que la commune devra signer un avenant à cette convention à l'ouverture de la crèche.

Madame le MAIRE ajoute que cet avenant sera effectivement nécessaire d'autant plus pour permettre à la commune de bénéficier d'autres ressources financières.

Question adoptée à l'unanimité (27 votants)

5. Suppression et création d'emploi

Madame le MAIRE indique :

- la suppression, à compter du 1^{er} mars 2025, d'un emploi correspondant au grade d'adjoint administratif territorial à temps non-complet de 21/35^{ème} et sa création à 24/35^{ème} sur le même grade.
- la suppression, à compter du 1^{er} mars 2025, un emploi correspondant au grade d'adjoint administratif territorial à temps non-complet de 32/35^{ème} et sa création à temps complet sur le même grade.

Question adoptée à l'unanimité (27 votants)

6. Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Madame le MAIRE lit les décisions prises dans le cadre de ses délégations.